

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54/2026

Objet : Budget communal 2026- Décision modificative N°1

L'an deux mil vingt-six le 17 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger-COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan—FOUYAT Camille- COMBRISSEON Jean-Luc -BABILLON Agnès- - BRET Marie-Carmen -PROTEAU Cécile- CAMU Laurie

Excusés : ROBIN Christelle, VAN DE VELDE Jean-Pierre- MONDON Christophe

Procurations : ROBIN Christelle à CHAMPELET Anthony, VAN DE VELDE Jean-Pierre à COMMANDEUR Michelle, MONDON Christophe à COMBRISSEON Jean-Luc

Géraldine CAMU a été élue secrétaire de séance.

Suite à la perception de taxes d'aménagement en 2020 et 2021 par la Commune, l'une d'un montant de 5367,98 € le 23/11/2020 et la deuxième d'un montant de 5367,98 € le 6 décembre 2021, il est nécessaire de valider cette opération par une décision modificative N°1.

Il est ainsi proposé la décision modificative n°1 fixée comme suit :

chapitre	Article	BP2026	Virement chapitres	entre
21	2115	215 000	-10 740 €	
10	10226	0	+10 740 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative proposée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à assurer le suivi financier de ce dossier.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 septembre 2026

Le Maire
Jean-Marie WOZNIAK



La secrétaire de séance
Géraldine CAMU